



→ Cdt Port
→ Sec Muts
→ Sec Expl

Nouadhibou, le17/03/2020.....

N/Réf: 01 - DGF pour applicat et diffusion + affichage.

V/Réf: 18/3/2020

AVIS AUX USAGERS DU PAN

Objet :

Dans le cadre de l'application des mesures de préventions contre la propagation du COVID-19 prises par les autorités de la République Islamique de Mauritanie, tous les usagers du Port Autonome de Nouadhibou (PAN) et plus particulièrement les armateurs et consignataires sont tenus d'informer leurs partenaires qu'il est désormais impératif d'envoyer 72 heures à l'avance aux services de la capitainerie du PAN les documents suivants :

- L'avis d'arrivée de leurs navires,
- La liste des dix derniers ports visités et
- La Déclaration Maritime de santé.

Il est cependant recommandé en plus des documents énumérés ci-dessus, d'y inclure les températures quotidiennes de l'équipage du navire pendant l'escale.

Cette mesure permettrait aux autorités portuaires et aux services du Ministère de la Santé d'apprécier la nécessité d'envoyer ou non une équipe médicale à bord avant toute opération sur le navire (Pilotage, Accostage, Manutention, ...etc.)

En outre, il est demandé aux capitaines des navires de prendre toutes les précautions d'hygiène à savoir le port du masque, le nettoyage des mains au savon et au gel hydro-alcoolique avant tout contact et le respect d'une distance de sécurité d'au moins deux mètres.

Il est également recommandé aux manutentionnaires de prendre les mêmes mesures de protection pour leurs personnels et leurs dockers. La désinfection des colis débarqués (emballages métalliques ou bois) est vivement conseillée.

Durant toute cette période de veille, les changements d'équipages ne sont autorisés que sur ordre.

La présence d'un cas avéré du COVID-19 sur un navire entrainerait la mise en quarantaine immédiate de ce navire et de son équipage.

Le Directeur d'Exploitation, Le commandant du Port, Le PFSO et le Commandant de la Brigade Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application stricte du présent avis.

Ampliation :

- Président AZFN
- Wali NDB
- Marine Nationale
- Garde Côtes

Ahmoudeitt OULD CHEIN



IMC
CERTIFICATION ISPS

CERTIFIE ISO 9001-2008 الجوده نظام اعتماد على تحصل على مؤسسة ميناوية موريتانية ،





Nouadhibou, le 30/03/2020

N/Réf : 072/DG/AC/AA/2019

V/Réf :

Objet :

CIRCULAIRE

A la  Communauté Portuaire

Pour éviter la propagation du Coronavirus et conformément aux directives des Autorités Sanitaires et Administratives et afin de limiter les accès à l'enceinte portuaire, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous communiquer les noms de vos employés dont la présence est vraiment nécessaire pour la continuité des services .

Les Directeurs des départements, les conseillers, le Commandant du Port, le PFSO et le Commandant de la Brigade Maritime sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application stricte de la présente circulaire.

Le Directeur Général,

Ahmoudeitt Ould CHEIN

